

Conclusion et recommandation

Les données collectées durant l'entretien permettent d'apprécier le degré d'appropriation des principes de la bonne gouvernance par les acteurs locaux. L'appropriation signifie l'intériorisation des principes et valeurs de bonne gouvernance budgétaire par les citoyens et l'exercice des droits qui en découlent. L'analyse du processus budgétaire visait à mettre en lumière les enjeux de la décentralisation, à savoir faire des collectivités territoriales des écoles de la démocratie ou des leviers du développement de base. Dans cette perspective, le processus doit se caractériser essentiellement par la participation des populations locales. Dans l'ensemble des communes qui ont fait l'objet de notre étude, il est unanimement reconnu que la population doit participer mais cette participation n'est pas encore suffisante. Le processus budgétaire devrait ensuite se caractériser par l'information de la population locale et la transparence dans la gestion du budget. Sur ce plan, l'importance de l'information et de la transparence sont reconnues dans les trois communes étudiées. Cependant, elles sont à un niveau inférieur aux attentes des populations pour leur permettre de s'approprier le processus budgétaire. Le processus budgétaire devrait enfin se caractériser par l'obligation pour les autorités de rendre compte de leur gestion aux populations. A Bama, Houndé et Toussiana, le principe d'imputabilité est jugé comme un facteur déterminant dans la gestion du budget communal. Pourtant, il y a encore du chemin à faire pour que ce principe devienne effectif.

Les raisons de l'insuffisance de l'appropriation de ces trois principes budgétaires dans les trois communes étudiées sont nombreuses et tiennent pour l'essentiel à l'insuffisance de la formation, au manque de moyens, à l'analphabétisme et au faible niveau des élus, au déficit de sensibilisation et de communication envers la population.

Remédier à ces insuffisances pourrait permettre l'amélioration de l'information et de la transparence, la participation et l'imputabilité, et partant, une meilleure et rapide appropriation de la gouvernance locale et de la décentralisation.

La fiscalité dans les communes de Toussiana, Bama et Houndé a une assiette assez riche. La matière imposable est similaire dans les trois communes et le taux de recouvrement évolue en fonction de l'ancienneté de la commune. Elle est

nettement élevée dans la commune de Houndé, moyenne à Toussiana et faible à Bama. Le système en vigueur au Burkina Faso est assez performant pour permettre d'asseoir une base fiscale abondante. Cependant, l'imprécision des domaines de compétence en matière budgétaire ne facilite pas la tâche des agents chargés du recouvrement et de la gestion des recettes.

En matière de contrôle de tutelle, on a pu constater sur le terrain que le rôle du préfet s'est réduit avec la décentralisation intégrale, notamment en matière budgétaire. Ce qui soulève la question même du maintien des préfets dans le système d'administration territoriale du Burkina Faso.